

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30941**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Arts, Lettres et Langues Mention « Français langue étrangère »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2	Présidente

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes, 125 Linguistique, 333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Français langue étrangère** » certifie les étudiants et les professionnels aux activités suivantes :

- L'enseignement et la diffusion du français en France et à l'étranger
- L'élaboration d'outils pédagogiques
- La gestion de formations linguistiques auprès des publics non-francophones
- L'enseignement de français langues étrangères (FLE) principalement en Grande Bretagne en collaboration avec des universités britanniques

Le Master Mention « **Français langue étrangère** » propose deux parcours :

- **Diffusion du Français Langue Etrangère et enseignement en ligne**
- **Français langue d'insertion et langue professionnelle**

- Parcours « Diffusion du Français Langue Etrangère et enseignement en ligne » :

- Analyser les contextes d'enseignement, le profil des publics et le potentiel d'enseignement des institutions
 - Construire des programmes de formations linguistiques et culturelles
 - Coordonner une équipe pédagogique autour de programmes spécifiques
 - Connaître et élaborer du matériel pédagogique en français langue étrangère (FLE) en intégrant des outils numériques
 - Construire une identité numérique pédagogique
 - Concevoir des cours de français en ligne et les évaluer
 - Animer des communautés d'apprentissage et accompagner des activités d'apprentissage en ligne
- Conduire un travail de veille sur les ressources numériques (Pouvez-vous préciser?)

- Parcours « Français langue d'insertion et langue professionnelle » :

- Analyser les caractéristiques de la communication et des discours en milieu scolaire (hors classe et en classe), propres aux disciplines scolaires et déterminer des besoins didactiques pour les élèves non francophones
 - Analyser la dimension cognitive, sémiotique de supports pédagogiques de classes ordinaires (Histoire, Français) et les adapter aux classes d'élèves non francophones
 - Sélectionner et créer des supports d'enseignement pour constituer un programme d'enseignement cohérent en fonction d'un objectif donné
 - Travailler en groupe pour déterminer le contenu d'un programme et répartir les tâches en fonction des compétences que chacun possède ou souhaite développer
 - Animer des groupes et des séquences pédagogiques (différenciation pédagogique, classe hors les murs, etc.)
- Concevoir des outils ou des dispositifs d'évaluation au regard de situations didactiques et institutionnelles déterminées
- Repérer les lieux de difficultés des apprenants lors de l'appropriation des compétences littératiées
 - Reconnaître les qualités des outils d'apprentissage de la lecture
 - Créer des activités pour développer la conscience phonologique
 - Concevoir des ressources et des programmes de formation linguistique spécialisée dans un domaine professionnel (français du tourisme) ou à destination de l'insertion des publics non ou peu francophones (accès à la langue scolaire de l'école, aux études en français, ou accès à l'emploi en France)

- Capacités communes aux diplômes de Master :

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

P-Enseignement

J-Information et communication
M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques

- Enseignement public et privé en France et à l'étranger
- Formation des enseignants FLE
- Insertion des populations migrantes
- Institutions françaises ou locales de diffusion du Français à l'étranger (Ambassades, Centres de langues...)
- Instituts français
- Alliances françaises
- Organismes de formation et d'insertion pour adultes
- Enseignement secondaire et supérieur
- Recherche
- Ingénieur pédagogique
- Concepteur de ressources numériques
- Enseignant de FLE pour les entreprises ou institutions professionnelles spécialisées
- Enseignant en dispositif d'accueil des élèves non francophones à l'école (UPE2A)
- Enseignant de FLE en centre universitaire
 - Directeur de centres de langues
 - Formateur en organisme de formation et d'insertion pour adultes
- Coordinateur pédagogique
 - Gestionnaire de formation
 - Chercheur

Codes des fiches ROME les plus proches :

- K2108** : Enseignement supérieur
- K2107** : Enseignement général du second degré
- E1104** : Conception de contenus multimédias
- K2111** : Formation professionnelle
- K2401** : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun lien avec d'autres certifications

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon 2 en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon 2 en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

[univ-lyon2](#)

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69635 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lyon 2 - Campus Porte des Alpes

Faculté des Lettres, Sciences du Langage et Arts

5 avenue Pierre Mendès-France

69676 Bron Cedex

Historique de la certification :